

de l'électricité et de la mécanique de l'armée à Long Branch (Ontario). Il faut à cette fin 224 tonnes d'acier de construction qui ont été commandées dans les aciéries américaines. Les livraisons au fabricant canadien ont été reportées de septembre à novembre en raison des modifications qu'ont subies les règlements de l'*American Controlled Material Plan*. La moitié des matériaux nécessaires a maintenant été livrée à l'atelier du fabricant où elle est préparée en vue de l'érection de l'atelier en question. Le programme actuel fixe au 10 décembre la date d'érection à l'endroit prévu.

(ii) Laboratoire de chimie pour la Commission de recherches de la Défense à Shirley's Bay, Ontario. L'entreprise requiert 160 tonnes d'acier de construction. Au début, on a tenté de placer la commande dans une usine américaine; toutefois, vu certains délais découlant de règlements prévus par le *Controlled Material Plan*, on a plus tard placé la commande dans une usine canadienne. Le fabricant a déjà reçu vingt-cinq tonnes de matériel, et le reste lui sera livré avant le 31 décembre. Le fabricant s'est engagé à mettre l'immeuble en chantier au plus tard le 1^{er} février 1952.

(iii) Construction d'un groupe de casernes pour 250 hommes du C.A.R.C. à Centralia (Ontario.) L'entreprise requiert 137 tonnes d'acier de construction dont des aciéries américaines ont reçu la commande. Livraison devait être faite au fabricant canadien pour le mois d'octobre, mais elle n'a eu lieu qu'en octobre et novembre. Le retard est attribuable à des modifications apportées aux règlements prévus par l'*American Controlled Material Plan*. La fabrication est maintenant terminée et la mise en chantier à l'endroit prévu doit commencer durant la semaine du 26 novembre.

IMMIGRATION—HÔTELLERIES ET ENTRETIENS DES IMMIGRANTS

M. Churchill:

1. Quel est le nombre et quel est l'emplacement des hôtels où l'on s'occupe de recevoir les immigrants arrivant au pays?
2. Quel est, par personne, le coût journalier d'entretien des immigrants dans ces hôtels: a) lorsqu'elles sont exploitées par le ministère du Travail, b) lorsqu'elles sont exploitées par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration?

L'hon. M. Harris:

1. a) Le ministère du Travail exploite deux hôtels, une à Saint-Paul l'Ermite (P.Q.), l'autre à Ajax (Ont.) où l'on accueille les travailleurs immigrants. b) Le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration exploite huit bâtiments où les immigrants sont logés et nourris. Ces bâtiments sont situés à Halifax et à Saint-Jean (N.-B.), à Québec, Montréal, Winnipeg, Edmonton, Vancouver et Victoria.

2. a) Le coût quotidien d'entretien des immigrants dans les hôtels du ministère du Travail s'établit en moyenne à \$2.88 par personne. Cette somme comprend le loyer, les traitements, les frais de service, de la nourriture, d'autres fournitures et la dépréciation. b) Le coût quotidien d'entretien des immigrants dans les bâtiments du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration s'établit à \$2.50 environ par personne. Cette somme comprend les frais de la nourriture, du traitement versé au personnel du pourvoyeur, de l'éclairage, du chauffage, du blanchissage et de menus articles de cuisine.

IMMIGRATION—PÉNURIE DE TRANSPORT MARITIME—PRIORITÉ

M. Churchill:

1. Existe-t-il une pénurie à l'égard du transport maritime a) des immigrants britanniques, b) des autres immigrants (en indiquant les pays de provenance)?
2. Cette pénurie des moyens de transport constitue-t-elle un empêchement à l'immigration britannique?
3. S'il en est ainsi, quelle est la priorité accordée aux immigrants britanniques parmi les diverses catégories d'immigrants?

L'hon. M. Harris:

1. a) Oui; b) oui. De tous les pays d'Europe, dans une mesure plus ou moins grande, sauf les pays de la Méditerranée.
2. Voir réponse au n° 1.
3. Le gouvernement canadien ne surveille pas la façon dont les sociétés privées réservent les passages. Ce sont les sociétés de transport qui réservent les passages.

AMÉNAGEMENT D'UN QUAI AU HAVRE DE LA BAIE NORTH-RUSTICO

M. McLure:

1. A-t-on demandé des soumissions pour la construction du quai à la baie North-Rustico?
2. Sinon, ces travaux seront-ils exécutés en régie?
3. Construera-t-on ce quai ou jetée de protection à un seul endroit ou servira-t-il aux pêcheurs des extrémités nord et sud de la baie?
4. Quel est le coût estimatif de ces travaux?

L'hon. M. Fournier:

1. Oui, un contrat a été accordé en vue des réparations à effectuer au brise-lames, au coût estimatif de \$19,483.50.
2. D'autres réparations au brise-lames sont effectuées en régie; on estime qu'elles coûteront \$4,900. Les réparations au quai de North-Rustico, dont le coût estimatif est de \$2,500, ont aussi été autorisées.
3. L'entretien du brise-lames vise à protéger l'entrée du havre, ainsi que les établissements de pêche du voisinage. Le quai sert aux navires des environs du village de North-Rustico.
4. Voir réponse aux n° 1 et 2.